

Conseil Municipal du 24 septembre 2015 :

Alain Mounier, Adjoint, présente les dossiers pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée qui sont déposés par la commune de Raucoules. Sont concernés la mairie, l'église, les vestiaires et la salle polyvalente. La mise aux normes d'accessibilité « handicapé » de ces bâtiments s'élève, d'après estimatif fait par un bureau d'études, à 35 780,00 € H.T. pour la mairie, 6 290,00 € H.T. pour l'église, 2 380,00 € H.T. pour les vestiaires, et 11 000,00 € H.T. pour la salle polyvalente. Ces travaux de mise aux normes seront réalisés entre le dernier trimestre 2015 et le premier semestre 2016. La commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 50% de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Le Conseil municipal approuve ces dossiers.

Il est donné lecture d'un courrier de la Chambre Régionale des Comptes qui annule une réclamation de l'Agence de l'Eau au sujet d'un retard de paiement de redevance et avait appliqué d'office des pénalités de retard. Le conseil approuve la décision de la Chambre Régionale des Comptes.

Jean-Marc Touron, Adjoint, présente les travaux en cours, à savoir :

- Les travaux de voirie ont été réalisés à la salle polyvalente (ces travaux ont aussi amélioré sensiblement l'accessibilité de ce bâtiment), à Ribeyre, aux Balayes, et à Treyches. Il reste à finir les accotements. Il est rappelé que ces travaux bénéficient des subventions de la D.E.T.R. et du fonds de concours « voirie » de la communauté de communes. La commission de voirie fera prochainement le tour de la commune afin de prévoir les travaux sur les voies et chemins communaux pour l'an prochain. En effet, il faut dès à présent savoir quels sont les secteurs qui seront faits afin de préparer les dossiers de demande de subventions pour 2016.

- La réfection de la toiture en lauze de la partie ouest du chœur de l'église est terminée. Ces travaux permettent d'étanchéifier la voûte centrale de l'église. Elle a été faite par les établissements Michel, d'Yssingeaux. Prochainement, vont intervenir les établissements Pepier-Charrel (réfection et peinture des voûtes de l'église), et ensuite Sébastien Guérin (S.E.I.) (pour la réfection électrique de l'église).

- Les employés de la commune ont terminé le sablage des murs des abords de la mairie et de la place de l'église. Ils continuent par le sablage des murs de chaque côté du pont de Martinet, à l'entrée ouest du bourg.

Pour le prochain bulletin municipal, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter, pour la dixième année consécutive, les tarifs des publicités dans ce bulletin. Une réunion de préparation, par la commission en charge de ce bulletin, aura lieu début octobre.

Maryse Souchon, Adjoint, présente les projets en cours du Centre Communal d'Action Sociale (ou C.C.A.S.), à savoir :

- Comme l'an dernier, des cours d'informatiques sont mis en place pour les personnes

débutantes ou qui ont un niveau moyen. Ils commenceront courant octobre.

- Il est organisé un voyage à Paris les 17 et 18 octobre prochain. Il reste encore des places disponibles pour ce séjour.

- Il faut déjà prévoir le colis ainsi que le repas des Anciens.

- Enfin, il est décidé, comme le prévoit la loi, de supprimer le budget du C.C.A.S. au 31 décembre 2015 et de transférer sa gestion sur le budget principal de la commune. Cela permettra une grande simplification budgétaire, le budget du C.C.A.S. fonctionnant en grande partie grâce à une subvention du budget de la commune. Toutefois, malgré ce transfert, les membres du C.C.A.S. gardent leurs prérogatives dans leurs différentes actions sur la commune.

En questions diverses, il est examiné divers courriers reçus en mairie ainsi qu'une demande de permis de construire aux Lardons. Il est rappelé qu'un lot du lotissement de Peyre Grosse est en cours de vente. Toute personne intéressée par un lot peut contacter directement Monsieur le Maire au 06.82.27.27.80.